

CAPREIT

Survol des avantages

Police GWL: 168221	Option 1	Option 2	Option 3	Option 4	Option 5
Assurance-vie					
Couverture:	100% des revenus annuels	200% des revenus annuels	300% des revenus annuels	400% des revenus annuels	500% des revenus annuels
Avantage minimal:	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$
Avantage maximal:	1 500 000 \$	1 500 000 \$	1 500 000 \$	1 500 000 \$	1 500 000 \$
Maximum sans preuve:	600 000 \$	600 000 \$	600 000 \$	600 000 \$	600 000 \$
Clause de réduction:	50% à 65 ans				
Exonération de primes:	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse
Conversion:	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse
Couverture prend fin:	À l'âge de 70 ans ou lors de la retraite si plus tôt	À l'âge de 70 ans ou lors de la retraite si plus tôt	À l'âge de 70 ans ou lors de la retraite si plus tôt	À l'âge de 70 ans ou lors de la retraite si plus tôt	À l'âge de 70 ans ou lors de la retraite si plus tôt

Police GWL: 158497	Option 1
Assurance-vie facultative	
	Tranches de:
Couverture:	10 000 \$ Employé 10 000 \$ Conjoint
Avantage maximal:	500 000 \$
Exonération de primes:	Incluse
Couverture prend fin:	À l'âge de 65 ans ou lors de la retraite si plus tôt

Police GWL: 168221	Option 1	Option 2	Option 3	Option 4	Option 5
Assurance Mort ou Mutilation Accidentelles					
Couverture:	100% des revenus annuels	200% des revenus annuels	300% des revenus annuels	400% des revenus annuels	500% des revenus annuels
Avantage minimal:	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$
Avantage maximal:	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 500 000 \$	1 500 000 \$
Maximum sans preuve:	600 000 \$	600 000 \$	600 000 \$	600 000 \$	600 000 \$
Clause de réduction:	50% à 65 ans				
Exonération de primes:	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse
Conversion:	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse
Couverture prend fin:	À l'âge de 70 ans ou lors de la retraite si plus tôt	À l'âge de 70 ans ou lors de la retraite si plus tôt	À l'âge de 70 ans ou lors de la retraite si plus tôt	À l'âge de 70 ans ou lors de la retraite si plus tôt	À l'âge de 70 ans ou lors de la retraite si plus tôt

CAPREIT

Survol des avantages - Employés réguliers

Allstate	Option 1			
Maladie grave en option				
Couverture:	Employé: 10 000 \$, 20 000\$ ou 30 000 \$			
	Conjoint ou enfant: 50 % du montant de l'employé			
Conditions couvertes:	18 conditions couvertes			
Fin de la couverture:	À la retraite			
Police GWL : 56454	Option 1			
Assurance Invalidité de Courte Durée				
Couverture:	75 % du salaire			
Adjudication:	Par l'assureur			
Durée des prestations:	120 jours			
Couverture prend fin:	À l'âge de 70 ans ou lors de la retraite si plus tôt			
Police GWL: 168221	Option 1	Option 2	Option 3	Option 4
Assurance Invalidité de Longue Durée				
Couverture:	66,7 % des revenus mensuels			
Avantage minimal:	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$
Avantage maximal:	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Maximum sans preuve:	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Délai de carence:	Doit être invalide pendant 120 jours avant le début des prestations	Doit être invalide pendant 120 jours avant le début des prestations	Doit être invalide pendant 120 jours avant le début des prestations	Doit être invalide pendant 120 jours avant le début des prestations
Définition d'invalidité: (1er Évaluation)	Incapacité d'occuper son poste pendant 24 mois	Incapacité d'occuper son poste pendant 24 mois	Incapacité d'occuper son poste pendant 24 mois	Incapacité d'occuper son poste pendant 36 mois
Définition d'invalidité: (2ième Évaluation)	Incapacité d'occuper un poste	Incapacité d'occuper un poste	Incapacité d'occuper un poste	Incapacité d'occuper un poste
Autre compensation:	Primaire RPC/RRQ	Primaire RPC / RRQ	Primaire RPC / RRQ	Primaire RPC / RRQ
Indexation, coût de la vie:	Aucun	Aucun	3%	3%
Statut de la couverture:	Imposable	Imposable	Imposable	Imposable
Durée maximale, avantage:	2 ans	Jusqu'à l'âge de 65 ans	Jusqu'à l'âge de 65 ans	Jusqu'à l'âge de 65 ans
Couverture prend fin:	À l'âge de 65 ans			

CAPREIT

Survol des avantages - Employés réguliers

Police GWL: 59168	Option 1	Option 2	Option 3	Option 4	Option 5
Assurance Soins de santé					
Franchise:	S. O.	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Co-Assurance:					
Hospitalisation au Canada:	Aucune couverture	100%	100%	100%	100%
Frais pour soins aux malades chroniques:	Aucune couverture	Aucune couverture	100%	100%	100%
Autres dépenses:	Aucune couverture	80%	90%	100%	100%
Hospitalisation:					
Hospitalisation au Canada:	Aucune couverture	Chambre semi-privée	Chambre semi-privée	Chambre semi-privée	Chambre privée
Soins de maladies chroniques:	Aucune couverture	Aucune couverture	25 \$ par jour	25 \$ par jour	25 \$ par jour
Soins de convalescence:	Aucune couverture	Aucune couverture	20 \$ par jour jusqu'à un maximum de 90 jours	20 \$ par jour jusqu'à un maximum de 90 jours	20 \$ par jour jusqu'à un maximum de 90 jours
Autres dépenses:					
Ambulance:	Aucune couverture	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse
Soins infirmiers à domicile:	Aucune couverture	10 000 \$, maximum de 12 mois par condition	10 000 \$, maximum de 12 mois par condition	10 000 \$, maximum de 12 mois par condition	10 000 \$, maximum de 12 mois par condition
Appareils auditifs:	Aucune couverture	500 \$ tous les 5 ans			
Chaussures orthopédiques adaptées:	Aucune couverture	150 \$ par année de régime	200 \$ par année de régime	300 \$ par année de régime	400 \$ par année de régime
Orthèses pour pied sur mesure:	Aucune couverture	150 \$ par année de régime	200 \$ par année de régime	300 \$ par année de régime	400 \$ par année de régime
Prothèses mammaires externes:	Aucune couverture	1 tous les 12 mois			
Soutien-gorge spécial:	Aucune couverture	2 tous les 12 mois			
Perruques:	Aucune couverture	200 \$ à vie			
Radiographies diagnostiques:	Aucune couverture	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Rampes extérieures pour fauteuil roulant:	Aucune couverture	2,000 \$ à vie			
Glucomètres:	Aucune couverture	1 tous les 4 ans			
Neurostimulateurs transcutanés:	Aucune couverture	700 \$ à vie			
Pompes pour lymphoedème:	Aucune couverture	1,500 \$ à vie			
Bas de contention spéciaux:	Aucune couverture	250 \$ par année de régime			
Couverture prend fin:	À l'âge de 70 ans ou lors de la retraite si plus tôt	À l'âge de 70 ans ou lors de la retraite si plus tôt	À l'âge de 70 ans ou lors de la retraite si plus tôt	À l'âge de 70 ans ou lors de la retraite si plus tôt	À l'âge de 70 ans ou lors de la retraite si plus tôt

CAPREIT

Survol des avantages - Employés réguliers

Police GWL: 59168	Option 1	Option 2	Option 3	Option 4	Option 5
Assurance Médicaments d'ordonnance					
Franchise:	S. O.	Montant équivalent aux frais d'honoraires du pharmacien	Aucune	Aucune	Aucune
Limite sur les frais d'honoraires du pharmacien:	Aucune couverture	Aucune	7 \$ maximum par ordonnance	7 \$ maximum par ordonnance	Aucune
Co-Assurance:	Aucune couverture	80% 90% si vous remplissez votre ordonnance chez Costco (sauf au Québec)	90% 100% si vous remplissez votre ordonnance chez Costco (sauf au Québec)	95% 100% si vous remplissez votre ordonnance chez Costco (sauf au Québec)	100%
Maximum par année de régime:	Aucune couverture	Illimité	Illimité	Illimité	Illimité
Couvertures - médicaments spéciaux:					
Produits de désaccoutumance au tabac:	Aucune couverture	500 \$ à vie	500 \$ à vie	500 \$ à vie	500 \$ à vie
Médicaments anti-obésité:	Aucune couverture	Aucune couverture	Aucune couverture	Aucune couverture	Aucune couverture
Médicaments de fertilité:	Aucune couverture	Aucune couverture	Aucune couverture	Aucune couverture	Aucune couverture
Couverture prend fin:	À l'âge de 70 ans ou lors de la retraite si plus tôt	À l'âge de 70 ans ou lors de la retraite si plus tôt	À l'âge de 70 ans ou lors de la retraite si plus tôt	À l'âge de 70 ans ou lors de la retraite si plus tôt	À l'âge de 70 ans ou lors de la retraite si plus tôt

CAPREIT

Survol des avantages - Employés réguliers

Police GWL: 59168	Option 1	Option 2	Option 3	Option 4
Assurance Soins paramédicaux				
Franchise:	Aucune couverture	Aucun	Aucun	Aucun
Co-Assurance:	Aucune couverture	90%	95%	100%
Maximum - Praticiens paramédicaux:				
Acupuncteur:	Aucune couverture	500 \$ par année de régime*	750 \$ par année de régime*	1 000 \$ par année de régime*
Chiropraticien:	Aucune couverture	500 \$ par année de régime*	750 \$ par année de régime*	1 000 \$ par année de régime*
Physiothérapeute:	Aucune couverture	500 \$ par année de régime*	750 \$ par année de régime*	1 000 \$ par année de régime*
Dététicienne:	Aucune couverture	500 \$ par année de régime*	750 \$ par année de régime*	1 000 \$ par année de régime*
Podiatre/Podologue:	Aucune couverture	500 \$ par année de régime*	750 \$ par année de régime*	1 000 \$ par année de régime*
Psychologue/Travailleur social:	Aucune couverture	500 \$ par année de régime*	750 \$ par année de régime*	1 000 \$ par année de régime*
Orthophoniste:	Aucune couverture	500 \$ par année de régime*	750 \$ par année de régime*	1 000 \$ par année de régime*
Massothérapeute:	Aucune couverture	500 \$ par année de régime*	750 \$ par année de régime*	1 000 \$ par année de régime*
Naturopathe:	Aucune couverture	500 \$ par année de régime*	750 \$ par année de régime*	1 000 \$ par année de régime*
Ostéopathe:	Aucune couverture	500 \$ par année de régime*	750 \$ par année de régime*	1 000 \$ par année de régime*
		* pour tous les praticiens para médicaux combinés	* pour tous les praticiens para médicaux combinés	* pour tous les praticiens para médicaux combinés
Psychologue/ Travailleur social / Psychanalyste	Aucune couverture	1 000 \$ par année de régime	1 000 \$ par année de régime	1 000 \$ par année de régime
Couverture prend fin:	À l'âge de 70 ans ou lors de la retraite si plus tôt	À l'âge de 70 ans ou lors de la retraite si plus tôt	À l'âge de 70 ans ou lors de la retraite si plus tôt	À l'âge de 70 ans ou lors de la retraite si plus tôt

CAPREIT

Survol des avantages - Employés réguliers

Police GWL: 59168	Option 1	Option 2	Option 3	Option 4
Assurance Soins de la vue				
Franchise:	S. O.	Aucune	Aucune	Aucune
Co-assurance:	S. O.	100%	100%	100%
Montant de prestation:	Aucune couverture	150 \$ tous les 24 mois	300 \$ tous les 24 mois	500 \$ tous les 24 mois
Examen de la vue:	Aucune couverture	1 examen tous les 2 ans (raisonnable et habituel)	1 examen tous les 2 ans (raisonnable et habituel)	1 examen tous les 2 ans (raisonnable et habituel)
Couverture prend fin:	Aucune couverture	À l'âge de 70 ans ou lors de la retraite si plus tôt	À l'âge de 70 ans ou lors de la retraite si plus tôt	À l'âge de 70 ans ou lors de la retraite si plus tôt

Police GWL: 59168	Option 1
Soins d'urgence hors pays	
Franchise:	Aucune
Co-assurance:	
Soins médicaux d'urgence hors pays:	100%
Services de référence hors pays:	100%
Hospitalisation hors du Canada:	Semi-privée
Maximum:	Illimité
Couverture prend fin:	À l'âge de 70 ans ou lors de la retraite si plus tôt

Police GWL: 168221	Option 1
Assistance médicale globale / Best Doctors	
Couverture:	Incluse
Couverture prend fin:	À l'âge de 70 ans ou lors de la retraite si plus tôt

	Option 1
Programme d'assistance aux employés et à leur famille	
Couverture:	Incluse
Couverture prend fin:	À l'âge de 70 ans ou lors de la retraite si plus tôt

CAPREIT

Survol des avantages - Employés réguliers

Police GWL: 59167	Option 1	Option 2	Option 3	Option 4	Option 5
Assurance Soins dentaires					
Franchise:	S. O.	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Co-assurance:					
Soins de base & de prévention:	Aucune couverture	80%	90%	100%	100%
Soins de restauration majeure:	Aucune couverture	Aucune couverture	Aucune couverture	50%	50%
Orthodontie pour enfant:	Aucune couverture	Aucune couverture	Aucune couverture	50%	60%
Blessures dentaires accidentelles:	Aucune couverture	100%	100%	100%	100%
Maximum par année de régime:					
De base & de prévention:	Aucune couverture	500 \$	1 500 \$	2 500 \$ (combiné avec Majeure)	5 000 \$ (combiné avec Majeure)
Restauration majeure:	Aucune couverture	Aucune couverture	Aucune couverture	2 500 \$ (combiné avec De base)	5 000 \$ (combiné avec De base)
Orthodontie pour enfants et adultes:	Aucune couverture	Aucune couverture	Aucune couverture	2 500 \$ à vie	2 500 \$ à vie
Blessures dentaires accidentelles:	Aucune couverture	Illimité	Illimité	Illimité	Illimité
Guide des tarifs:	Aucune couverture	Province de résidence actuelle			
Examen complet:	Aucune couverture	1 tous les 9 mois	1 tous les 9 mois	1 tous les 9 mois	1 tous les 6 mois
Examen de suivi:	Aucune couverture	1 tous les 9 mois	1 tous les 9 mois	1 tous les 9 mois	1 tous les 6 mois
Polissage:	Aucune couverture	1 tous les 9 mois	1 tous les 9 mois	1 tous les 9 mois	1 tous les 6 mois
Fluorure topique:	Aucune couverture	1 tous les 9 mois	1 tous les 9 mois	1 tous les 9 mois	1 tous les 6 mois
Unités de détartrage:	Aucune couverture	10 unités de 15 minutes par année de régime	10 unités de 15 minutes par année de régime	10 unités de 15 minutes par année de régime	10 unités de 15 minutes par année de régime
Couverture prend fin:	À l'âge de 70 ans ou lors de la retraite si plus tôt	À l'âge de 70 ans ou lors de la retraite si plus tôt	À l'âge de 70 ans ou lors de la retraite si plus tôt	À l'âge de 70 ans ou lors de la retraite si plus tôt	À l'âge de 70 ans ou lors de la retraite si plus tôt

CAPREIT

Règles concernant l'inscription au Régime Flex

Assurance Médicaments - si vous choisissez l'option 4 ou 5, vous devez garder l'option pendant une période de deux ans.

Soins médicaux – si vous choisissez l'option 4 ou 5, vous devez garder l'option pendant une période de deux ans.

Soins paramédicaux - si vous choisissez l'option 4 ou 5, vous devez garder l'option pendant une période de deux ans.

Soins de la vue – pour toutes les options excepté l'option 1 (Aucune couverture), vous devez garder l'option pendant une période de deux ans.

Soins dentaires – si vous choisissez l'option 4 ou 5, vous devez garder l'option pendant une période de deux ans.

Si vous choisissez toute autre option que celles mentionnées plus haut, vous devez garder l'option pendant un an. Lors de la prochaine période d'inscription, vous pourrez choisir l'option suivante (plus élevée) ou l'option précédente (moins élevée).

Ces restrictions ne s'appliquent pas s'il se produit un événement majeur dans votre vie.

Un événement majeur peut être:

- Avoir une personne à charge pour la première fois (conjoint ou enfant)
- Perte des couvertures de votre conjoint (par exemple, si votre conjoint change d'emploi et n'est plus couvert sous le régime de son nouvel employeur)
- Décès de votre conjoint ou de votre seul enfant à charge
- Votre conjoint ou votre seul enfant à charge ne se qualifie plus (par exemple, un divorce ou votre enfant atteint l'âge limite et ne peut plus être couvert)

Vous pouvez renoncer aux couvertures soins de santé, soins dentaires et médicaments si votre conjoint a ces couvertures sous le régime de son employeur.